

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député

avenue de Batta 12/51

4500 HUY

SS/OM/BL/rqe/239

Namur, le 22 décembre 2022

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°239 du 10 novembre 2022 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sandrine SALMON

Greffière a.i.

Question n° 239 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures

N° : 239 (2022-2023) 239

Réception : 10 novembre 2022

Echéance : 05 décembre 2022

Matière : Transports - Mobilité - Généralités -

Objet : les dernières avancées dans le dossier de la liaison Tihange-Tinlot

Question écrite

Je reviens à nouveau vers Monsieur le Ministre pour faire le point sur l'état d'avancement du dossier de la liaison Tihange-Tinlot.

On sait qu'il reste deux étapes clés pour assurer la concrétisation définitive de ce dossier essentiel pour la région hutoise et le Condroz : d'une part, l'obtention du permis d'urbanisme que le prédécesseur de Monsieur le Ministre avait laissé périmer et, d'autre part, les expropriations pour la phase 3.

Concernant le permis d'urbanisme, le Conseil communal de Modave avait refusé, au mois de juin dernier, de voter le décret voirie, retardant à nouveau de plusieurs mois l'ensemble de la procédure.

Une réunion technique s'est tenue le 29 septembre entre les autorités communales de Modave, le SPW et le cabinet de Monsieur le Ministre pour tenter de résoudre les dernières difficultés.

À la sortie de cette réunion, le collège communal s'est dit rassuré, estimant avoir obtenu des garanties par rapport à ses craintes relatives à l'accessibilité pour les tracteurs au rond-point Saint-Vitu et aux aménagements pour les cyclistes et piétons sur le chemin agricole parallèle. Quant au chemin de Saint-Jacques de Compostelle, une déviation sécurisée serait à l'étude.

Monsieur le Ministre peut-il confirmer que des solutions ont pu être mises sur la table pour apaiser les craintes de la Commune de Modave et enfin lever le blocage de sa part ? Quelles sont-elles ?

En particulier, comment sera réglée la question de la mobilité douce et de la liaison cyclable vers Huy ?

Partage-t-il désormais l'espoir d'un aboutissement imminent de la procédure ?

Quelles en sont les prochaines étapes ?

En ce qui concerne les expropriations, dont la responsabilité revient au Comité d'acquisition sur lequel son collègue Ministre du Budget exerce la tutelle, a-t-il de nouvelles informations ?

Son collègue a-t-il enfin répondu au courrier qu'il lui avait adressé en février pour attirer son attention sur

l'importance de ce dossier ?

Travaille-t-il à la rédaction d'un nouveau courrier en ce sens ?

Réponse

Il y a en effet eu plusieurs réunions avec le collège de la Commune de Modave, dont la dernière en présence de mon Cabinet, et les solutions techniques qui pouvaient être dégagées l'ont été.

Je confirme que le chemin agricole de remembrement, parallèle à la voirie, sera bien prolongé jusqu'au rond-point Saint-Vitu, à la satisfaction des agriculteurs concernés. Il sera bien évidemment totalement accessible aux cyclistes et piétons et des fléchages supplémentaires seront installés s'ils s'avèrent nécessaires. Sa configuration en bi bande est réclamée par le DNF. J'ai cependant demandé à mon administration de tout mettre en œuvre pour trouver une solution visant à faciliter la circulation de tous les cyclistes tout en assurant la perméabilité du sol et l'évacuation des eaux.

Concernant la coupure de sentiers communaux, 2 passerelles sont bien prévues dans ce projet pour la mobilité active. Je rappelle que l'objectif de la future N684 consiste en la création d'un axe de transit (à 90 km/h), visant, entre autres, à drainer des poids lourds. Il doit être suffisamment attractif pour éviter tout trafic de fuite vers les autres voiries, qui actuellement sont moins adaptées, même au niveau régional. Cet axe de transit doit ainsi attirer le trafic correspondant et libérer les autres voiries qui pourront alors être circulées plus aisément par les riverains.

Une nouvelle demande de permis a été déposée en septembre et nous espérons qu'elle aboutira début d'année prochaine. Cette procédure est toujours tributaire du décret voirie et de la décision du conseil communal.

Parallèlement, les négociations pour les emprises sont menées par le CAI. Une série de blocages avait été identifiée lors d'une réunion avec les agriculteurs et propriétaires concernés.

De nombreuses réponses ont pu leur être apportées. Le point principal de blocage était les dimensions d'un pertuis pour le passage du bétail, et la Direction des routes de Liège a accepté de les modifier.

J'ai donc bien l'espoir d'obtenir le permis d'urbanisme en mars ou avril 2023, et les travaux débiteront dès que le SPWMI sera en possession des emprises. J'invite l'honorable membre à suivre également ce dossier auprès de mon collègue Adrien Dolimont qui a la tutelle sur le Comité d'acquisition d'immeuble.